

LUNDI LE 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 4 juin deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	
Doris Jetté	siège no 2	Absente
Julie Bibeau	siège no 3	
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

100-06-18 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : Ferme Eddi Faulkner inc.
 - 2) Transport Canada : Programme d'amélioration ferroviaire.
 - 3) Marc H. Plante : Aide financière.
 - 4) Municipalité de Saint-Paulin.
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
 - 1) MTQ : Reddition de compte.
 - 2) Présentation du rapport financier 2017.
 - 3) Adoption des dépenses.

- 4) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 mai 2018.
- 5) Dépôt du rapport de la mairesse.
- 6) Appartenance Mauricie : Calendrier 2018.
- 7) Demande d'appui du Festival de St-Tite.
- 8) FQM : Congrès annuel 2018.
- 9) Archives municipales : Liste de destruction.
- 10) Engagement de personnel en voirie.
- 11) Annulation de matricule : Taxe antérieure.
- 12) Régie d'Aqueduc : Entente.
- 13) Régie d'Aqueduc : Mandat au DG et mairesse.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Ouverture des soumissions pour fissures.
8. URBANISME
 - 1) Formation du comité consultatif en urbanisme.
9. ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Fête au village 2018.
 - 2) Fête au village : Signature du contrat de musique.
 - 3) Bibliothèque municipale : mandat à Murielle L. Lessard.
 - 4) Salle des Loisirs : Attribution d'un nom.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

101-06-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

102-06-18

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Ferme Eddi Faulkner inc.
- 2) Transport Canada : Programme d'amélioration ferroviaire.
- 3) Marc H. Plante : Aide financière.
- 4) Municipalité de Saint-Paulin.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

103-06-18

MTQ : REDDITION DE COMPTE.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 81 989\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus, par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2017, en voirie municipale, s'élèvent à 258 158\$.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

104-06-18

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2017.

Conformément à l'article 176.1 du C.M. le secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard c.p.a. inc. présente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2017 devant le conseil.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2017 révélant des recettes de l'ordre de 1 532 318,00 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 288 616,00 \$ pour un surplus budgétaire pour l'année 2017 de l'ordre de 243 702,00 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

105-06-18

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800200 à 201800250 inclusivement totalisant un montant de 87 528,62 \$ et les salaires de mai 14 305,01 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

106-06-18 **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MAI 2018.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mai 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

107-06-18 **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE.**

Considérant qu'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Considérant que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité et publier sur le site internet conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu, que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du dépôt du rapport de la mairesse. D'autre part, le conseil accepte le dépôt.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

108-06-18 **APPARTENANCE MAURICIE : CALENDRIER 2019.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de 5 calendriers au coût de 10\$ chacun auprès de « Appartenance Mauricie, Société d'histoire Régionale ».

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

109-06-18 **DEMANDE D'APPUI DU FESTIVAL DE ST-TITE.**

CONSIDÉRANT que l'actualité récente tend à démontrer un fossé entre Montréal et les régions du Québec, voire entre les urbains et les ruraux, plus particulièrement à l'égard du traitement réservé aux animaux;

CONSIDÉRANT l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival western de St-Tite et la présentation de rodéos en général;

CONSIDÉRANT la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs nous paraît abusive et contraire à l'intention du législateur;

CONSIDÉRANT la désinformation véhiculée à travers les médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du Festival western de St-Tite;

CONSIDÉRANT que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et l'organisation du Festival western de St-Tite met tout en œuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires consultés;

CONSIDÉRANT que de telles activités sont plutôt des célébrations de la vie animale, de sa beauté, de sa force et de sa nécessité;

CONSIDÉRANT que le Festival western de St-Tite est reconnu depuis 50 ans comme un évènement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec;

EN CONSÉQUENCE, et il est unanimement résolu que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont appuient inconditionnellement l'organisation du Festival western de St-Tite afin de s'assurer qu'elle poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;

Et nous exhortons le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal nos milieux de vie, nos traditions et notre économie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

110-06-18

FQM : CONGRÈS ANNUEL 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des renseignements déposés en rapport avec le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au coût de 780,00 \$ par personne. D'autre part, le Conseil ne participera pas au congrès cette année.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

111-06-18

ARCHIVES MUNICIPALES : LISTE DE DESTRUCTION.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la liste des archives selon le calendrier de conservation devant être détruite. D'autre part, le Conseil autorise la destruction de celles-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

112-06-18

ENGAGEMENT DE PERSONNEL EN VOIRIE.

Considérant que la municipalité désire faire l'engagement d'une personne supplémentaire en voirie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne les services de Monsieur Yves Pimparé afin de combler le poste d'aide-voirie à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

113-06-18

ANNULATION DE MATRICULES : TAXE ANTÉRIEURE.

Considérant qu'il y a des matricules qui n'existent plus depuis les mises à jour de la rénovation cadastrale avec des soldes dû;

Considérant que les vérificateurs ont demandé de les annuler;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont annule les matricules inactifs.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

114-06-18

RÉGIE D'AQUEDUC : ENTENTE.

CONSIDÉRANT QUE toutes modifications, ajouts ou addendas à « *L'entente relative à l'alimentation en eau potable* » constituant la Régie d'Aqueduc de Grand Pré au 14 juin 1993 doivent être adoptées à l'unanimité des municipalités membres de la Régie pour ensuite recevoir l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le mécanisme palliatif actuel de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, tel que décrit à l'article 9 de « *L'entente relative à l'alimentation en eau potable* », est devenu désuet et qu'il y a lieu de le remplacer par la proposition décrite dans la résolution 2018-05-082 adoptée lors de la réunion ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue le 17 mai 2018 (voir Annexe A) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier « *L'entente de principe relative à l'autorisation d'excéder les débits réservés pour la fourniture en eau potable* » intervenue entre la municipalité de Yamachiche et la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le 7 mars 2018 (voir Annexe B) pour permettre notamment à la municipalité de Yamachiche de raccorder une conduite dédiée de 300 mm au réseau de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et de l'inclure à « *L'entente relative à l'alimentation en eau potable* » ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu d'accepter la modification du mécanisme palliatif tel que décrit à l'Annexe A et de ratifier «*L'entente de principe relative à l'autorisation d'excéder les débits réservés pour la fourniture en eau potable* » pour les inclure à «*L'entente relative à l'alimentation en eau potable* » afin de les soumettre au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

115-06-18

RÉGIE D'AQUEDUC : MANDAT AU DG ET MAIRESSE.

CONSIDÉRANT QUE la modification de « L'entente relative à l'alimentation en eau potable » de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit être signée par le maire et le directeur général de chacune des municipalités membres ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandatent Madame Barbara Paillé, mairesse et Monsieur Jean Charland, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité « *L'entente relative à l'alimentation en eau potable* » modifiée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT/VOIRIE

116-06-18

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR FISSURES.

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour les réparations de fissures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 31 mai 2018 en la salle municipale en présence de l'ingénieur monsieur Ghyslain Lambert, l'inspecteur municipal, le directeur général et d'un conseiller soit :

Groupe Lefebvre M.R.P. au montant de 66 398,06\$

Cimota inc. au montant de 50 876,44\$

Environnement Routier NRJ au montant de 36 906,98\$

D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit Environnement Routier NRJ au montant de 36 906,98 \$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

117-06-18

FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME.

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du CCU n'a pas été renouvelé;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont conformément au règlement 192 nomme les personnes suivantes comme membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

Claude Lessard, représentant la population,
Georges Lysight, représentant la population,
Denis Bergeron, représentant la population,
Barbara Paillé, mairesse, représentant le Conseil,
Murielle L. Lessard, conseillère, représentant le Conseil.

Ces personnes sont nommées pour un terme de 2 ans débutant aujourd'hui, conformément à l'article 3.3 du règlement 192.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

118-06-18

FÊTE AU VILLAGE 2018.

CONSIDÉRANT que la Fête au village sera tenue le 25 août 2018 et que la municipalité aura besoin d'équipements pour les festivités;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate Madame Julie Bibeau comme responsable de l'organisation de la journée de la fête au village et d'autre part, l'autorise à faire la réservation des équipements nécessaires pour la journée. Madame Julie Bibeau à l'autorisation d'engager les argents jusqu'à concurrence de 3 000,00\$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

119-06-18 **FÊTES AU VILLAGE : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA MUSIQUE.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à signer le contrat de musique dans le cadre de la Fête au Village 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

120-06-18 **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MANDAT À MADAME MURIELLE L. LESSARD.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate madame Murielle L. Lessard à déposer le livre « Entre plumes et poils » à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada. La municipalité devient l'éditeur de l'album jeunesse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

121-06-18 **SALLE DES LOISIRS : ATTRIBUTION D'UN NOM.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

122-06-18 **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

123-06-18 **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 20h.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 juin 2018.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier